

Politique sur la collecte et la protection des données dans le cadre du plan de mise en œuvre du PAES

I- Résumé

Objet

La présente politique indique les raisons pour lesquelles l'utilisation efficace et responsable des données d'auto-identification est essentielle pour la prise de décisions éclairées dans le cadre du Prix d'auteurs à l'édition savante (PAES). De plus, la saisie des renseignements d'auto-identification des demandeur.se.s et des bénéficiaires du PAES est nécessaire pour rendre des comptes au bailleur de fonds de ce programme : le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). La collecte de données d'auto-identification fait partie d'un ensemble plus vaste de mesures visant à renforcer l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (EDID) dans le cadre du plan de mise en œuvre du PAES.

L'objectif de la présente politique est de décrire les besoins en matière de données, la méthode et le processus de collecte de données, l'utilisation et l'analyse des données, ainsi que la production de rapports et l'accès aux données d'auto-identification du PAES. La présente politique est conforme aux principes énoncés dans le Code de protection de la vie privée de la Fédération¹.

Portée

La présente politique ne s'applique qu'aux données d'auto-identification recueillies auprès des demandeur.se.s et des bénéficiaires du PAES au moyen du Sondage d'auto-identification volontaire dans le cadre du PAES² (annexe I).

II- Collecte de données

Les renseignements provenant des données d'auto-identification seront très utiles pour comprendre le profil des demandeur.se.s et des bénéficiaires des programmes et pour éclairer les discussions fondées sur des données probantes concernant l'équité et l'inclusion du PAES.

Besoins en matière de renseignements

La collecte de données d'auto-identification permettra de dresser un tableau de la participation des groupes en quête d'équité au PAES. Les données seront également utilisées pour comparer les profils des demandeur.se.s et des bénéficiaires du PAES et comprendre la façon dont ces prix sont distribués relativement aux groupes en quête d'équité. Ces renseignements permettront ainsi d'éclairer les conversations et les discussions sur l'EDID dans le cadre du PAES.

Méthode de collecte des données

Les données seront recueillies au moyen d'un sondage anonyme en ligne. Le lien vers le sondage sera communiqué aux demandeur.se.s (auteur.e.s) du PAES qui ont présenté des demandes au cours d'un exercice donné. Votre participation à ce sondage est entièrement volontaire.

¹ Le Code de protection de la vie privée de la Fédération est accessible sur son site Web à l'adresse : <https://www.federationhss.ca/fr/code-de-protection-de-la-vie-privee>.

L'annexe II du présent document illustre la façon dont cette politique cadre avec le Code de protection de la vie privée.

² Voir le sondage annuel d'auto-identification volontaire et anonyme du PAES (annexe I).

Consentement éclairé

La première question comprendra des renseignements sur le contenu et l'objectif du sondage ainsi qu'un lien vers la présente politique. Leur consentement éclairé sera ensuite demandé aux personnes participant au sondage. La première question précisera également que leurs réponses sont anonymes et volontaires et n'auront aucune incidence sur le soutien actuel, continu ou futur de la Fédération.

Catégories de collecte de données

Les questions porteront sur chacune des huit dimensions de données établies par le CRSH : l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, les minorités visibles, les groupes de population, les handicaps et la langue (annexe I).

En outre, dans le sondage, il y aura une question sur le nombre de demandes que les répondant.e.s ont présentées ou ont fait présenter par un éditeur ou une éditrice, ainsi que le nombre de demandes ayant été retenues. Cela permettra de ventiler les données entre les demandeur.se.s et les bénéficiaires et d'éviter les doubles comptages.

Renseignements personnels identifiables

Il est important de noter que le sondage réduira au minimum la collecte de renseignements personnels identifiables (RPI). Dans le sondage, il n'y aura aucune question sur le nom ou les coordonnées des répondant.e.s. Chaque question du sondage comprendra l'option « Je préfère ne pas répondre ». En outre, aucune des questions n'est obligatoire, et les répondant.e.s peuvent rendre leur copie du sondage en laissant un nombre quelconque de questions sans réponse.

Analyse des données

Les réponses des répondant.e.s constitueront des données brutes. Les données seront nettoyées et compilées dans une feuille de calcul par la responsable des programmes. Les données seront ensuite analysées à l'aide d'un simple comptage des résultats à l'issue des réponses et organisées en tableaux sommaires. Les tableaux sommaires présenteront une comparaison entre les réponses des demandeur.se.s du PAES et celles des bénéficiaires du PAES. Voici un exemple de tableau sommaire :

Question n° 1	Demandeur.se.s	Bénéficiaires
Réponse A	Nbre (%)	Nbre (%)
Réponse B	Nbre (%)	Nbre (%)
Réponse C	Nbre (%)	Nbre (%)
Réponse D	Nbre (%)	Nbre (%)
Nombre total de réponses reçues	Nbre	Nbre

III- Production de rapports

Utilisation des données

Les données d'auto-identification recueillies auront deux utilisations principales.

Cette collecte de données fera partie des mesures entreprises par la Fédération pour assurer la conformité aux exigences du CRSH et pour honorer ses engagements à l'égard des modifications proposées au PAES. Les données d'auto-identification seront comprises sous forme de tableaux récapitulatifs dans le rapport annuel de juin du PAES présenté au CRSH.

Les données recueillies sur les participant.e.s permettront également d'éclairer les discussions et les décisions concernant le PAES. L'analyse des données fait intervenir une comparaison entre les profils des demandeur.se.s et des bénéficiaires dans le but de sonder la distribution équitable de ces prix parmi les groupes en quête d'équité.

Accès aux données

L'accès aux données brutes de ce sondage sera limité à la responsable des programmes de la Fédération. Ces renseignements seront conservés dans une feuille de calcul protégée par un mot de passe.

Les tableaux sommaires produits à partir des données brutes seront communiqués au personnel de la Fédération travaillant sur le PAES, à l'équipe principale de direction, au Conseil de la Fédération et au CRSH.

Annexe I : Sondage d'auto-identification volontaire dans le cadre du PAES

Introduction au questionnaire

Il s'agit d'un sondage volontaire et anonyme, votre participation et vos réponses n'auront aucune incidence sur le soutien actuel, continu ou futur de la Fédération. Il s'agit d'un sondage d'auto-identification et les questions porteront sur les huit dimensions de données suivantes : l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, l'identité de minorité visible, les groupes de population, les handicaps et la langue. Aucune des questions n'est obligatoire et vous pouvez nous retourner le sondage même si vous laissez un nombre quelconque de questions sans réponse. En outre, chaque question comporte une option « Je préfère ne pas répondre ».

Les données recueillies permettront d'orienter les discussions et les décisions de la Fédération concernant le Prix d'auteurs pour l'édition savante (PAES). Elles seront également utilisées pour rendre des comptes au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le bailleur de fonds de ce programme. Les données de ce sondage seront analysées au moyen d'un simple dénombrement des réponses et organisées en tableaux sommaires; les données seront déclarées sous forme agrégée pour préserver l'anonymat. Les tableaux sommaires seront communiqués au personnel de la Fédération travaillant sur le PAES, à l'équipe principale de direction, au conseil de la Fédération et au CRSH.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce sondage et sur la manière dont les renseignements seront utilisés, veuillez vous référer à [la Politique sur la collecte et la protection des données](#).

- A. Comprenez-vous les raisons pour lesquelles nous recueillons ces renseignements et la façon dont nous les utiliserons?

Type de question : Sélectionnez une option – La réponse à cette question est obligatoire en raison de la nécessité d'un consentement éclairé. Si le répondant ou la répondante sélectionne « Non », il ou elle ne pourra pas poursuivre le sondage.

- Oui
 Non

- B. Consentez-vous à participer à ce sondage?

Type de question : Sélectionnez une option – La réponse à cette question est obligatoire en raison de la nécessité d'un consentement éclairé. Si le répondant ou la répondante sélectionne « Non », il ou elle ne pourra pas poursuivre le sondage.

- Oui
 Non

Statut du répondant ou de la répondante

- i. Combien de demandes du Prix d'auteurs pour l'édition savante avez-vous présentées ou avez-vous fait présenter par un éditeur ou une éditrice en votre nom entre le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2023?

Type de question : Les répondant.e.s insèrent un numéro

Cliquez ou tapez ici pour saisir le numéro.

- ii. Des demandes du Prix d'auteurs pour l'édition savante que vous avez présentées ou qu'un éditeur ou une éditrice a présentées en votre nom entre le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2023, combien ont été retenues?

Type de question : Les répondant.e.s insèrent un numéro

Cliquez ou tapez ici pour saisir le numéro.

Âge

1. Veuillez sélectionner l'option qui correspond à votre tranche d'âge :

Type de question : Sélectionnez une option

- 18 à 25 ans
- 26 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 55 ans
- 56 à 65 ans
- 66 ans et plus
- Je préfère ne pas répondre

Identité de genre

2. Veuillez sélectionner ou indiquer l'option qui décrit le mieux votre identité de genre actuelle :

Note : La Commission ontarienne des droits de la personne définit l'identité de genre en ces termes :

« La notion d'identité de genre fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre, telle que vécue par chacun. Elle a trait au fait de se sentir femme, homme, les deux, aucun ou autrement, selon où l'on se positionne sur le continuum de l'identité de genre. L'identité de genre d'une personne peut correspondre ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance. »

Type de question : Les répondant.e.s peuvent choisir une seule option + Les répondant.e.s peuvent indiquer leur réponse dans l'option « Je m'identifie comme »

- Genre fluide
- Homme
- Non binaire
- Homme transgenre
- Femme transgenre
- Bispirituel.le
- Femme
- Je m'identifie comme Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
- Je préfère ne pas répondre

Orientation sexuelle

3. Veuillez sélectionner ou indiquer l'orientation sexuelle qui décrit le mieux la manière dont vous vous percevez actuellement :

Note : La Commission ontarienne des droits de la personne définit l'orientation sexuelle en ces termes :

« L'orientation sexuelle est une caractéristique personnelle qui fait partie de l'identité même d'une personne. Elle désigne tout l'éventail de la sexualité humaine et s'applique à l'orientation gaie, lesbienne, bisexuelle et hétérosexuelle. L'orientation sexuelle est différente de l'identité de genre, qui est protégée par le motif "le sexe". »

Type de question : Les répondant.e.s peuvent choisir une seule option + Les répondant.e.s peuvent indiquer leur réponse dans l'option « Je m'identifie comme »

- Asexuel.le
- Bisexuel.le

- Gai.e
- Hétérosexuel.le
- Lesbienne
- Pansexuel.le
- Queer
- Bispirituel.le
- Je m'identifie comme Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
- Je préfère ne pas répondre

Autochtones

4. A. Vous identifiez-vous comme étant Autochtone?

Note : Statistique Canada définit les Autochtones comme suit : « Identité autochtone désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits (Inuk), et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. »

Type de question : Les répondant.e.s peuvent sélectionner une seule option.

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre

B. Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent :

Type de question : Les répondant.e.s peuvent sélectionner plusieurs options ou la dernière option

- Première Nation
- Métis.se
- Inuk (Inuit.e)
- Je préfère ne pas répondre

Minorité visible

5. Vous identifiez-vous comme étant membre d'une minorité visible au Canada?

Note : Statistique Canada définit la notion de minorité visible comme suit : « Minorité visible réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#). Dans le cadre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles sont définies comme "les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche". »

Type de question : Les répondant.e.s peuvent sélectionner une seule option.

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre

Groupes de population

6. Veuillez indiquer le ou les groupes de population auxquels vous vous identifiez.

Note : Quelques exemples de groupes de population sont, notamment : Blanc.che, sud-asiatique (p. ex. Indien.ne d'Asie, Pakistanais.e, Sri Lankais.e, etc.)

Chinois.se, Noir.e (p. ex. Congolais.e, Nigérien.ne, Haïtien.ne, etc.), Philippin.e, Latino-Américain.e, Arabe, Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamien.ne, Cambodgien.ne, Laotien.ne., Thaïlandais.e, etc.), Asiatique de l'Ouest (p. ex. Iranien.ne, Afghan.e, etc.), Coréen.ne, Japonais.e, etc.

Type de question : Les répondant.e.s peuvent choisir une seule option + Les répondant.e.s peuvent indiquer leur réponse dans l'option « Je m'identifie comme »

- Je m'identifie comme : Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
- Je m'identifie à plusieurs groupes de population
- Je préfère ne pas répondre

Handicap

7. Vous identifiez-vous comme étant une personne handicapée?

Note : La Commission ontarienne des droits de la personne définit le handicap en ces termes :

1. tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;
2. un état d'affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle;
3. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. un trouble mental;
5. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

Type de question : Les répondant.e.s peuvent sélectionner une seule option.

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre

Langue

8. A. Laquelle des langues officielles du Canada pouvez-vous parler?

Type de question : Les répondant.e.s peuvent sélectionner une seule option.

- Anglais
- Français
- Bilingue (Anglais et Français)
- Je préfère ne pas répondre

8. B. Quelles autres langues pouvez-vous parler?

Type de question : Les répondant.e.s peuvent choisir une seule option. + Les répondant.e.s peuvent écrire leur réponse dans l'option « Je peux aussi parler ».

- Je peux aussi parler Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte
- Je préfère ne pas répondre

Rétroaction

- iii. Veuillez fournir votre rétroaction ou vos commentaires anonymes sur le présent questionnaire ici, le cas échéant :

Les répondant.e.s peuvent écrire leur réponse.

Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Fin

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.

Annexe II : Harmonisation avec le Code de protection de la vie privée

Le tableau ci-dessous indique la façon dont cette politique s'harmonise avec le [Code de protection de la vie privée de la Fédération](#) :

Premier principe – Responsabilité	La section <i>Accès aux données</i> de la présente politique précise les parties avec lesquelles les données d'auto-identification seront partagées.
Deuxième principe – Détermination des fins de la collecte des renseignements personnels	Le Sondage d'auto-identification volontaire dans le cadre du PAES ne recueillera pas les noms ou les coordonnées des répondant.e.s. Dans l'introduction du sondage, l'information présente dans les sections <i>Utilisation des données</i> et <i>Accès aux données</i> sous la rubrique <i>Production de rapports</i> sera communiquée et un lien vers la présente politique sera fourni. Ce document de politique sera accessible au public sur le site Web de la Fédération.
Troisième principe – Consentement	La première question du Sondage d'auto-identification volontaire dans le cadre du PAES portera sur le consentement éclairé des répondant.e.s.
Quatrième principe – Limitation de la collecte de renseignements personnels	Le sondage réduira au minimum la collecte de renseignements personnels identifiables.
Cinquième principe – Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation des renseignements personnels	Le Sondage d'auto-identification volontaire dans le cadre du PAES ne recueillera pas les noms ou les coordonnées des répondant.e.s. L'accès aux réponses des répondant.e.s est limité à une seule personne. D'autres parties n'auront accès qu'au tableau sommaire, conformément aux sections <i>Utilisation des données</i> et <i>Accès aux données</i> sous la rubrique <i>Production de rapports</i> .
Sixième principe – Exactitude des renseignements personnels	Le sondage recueille des renseignements d'auto-identification directement auprès des auteur.e.s qui ont présenté une demande (directement ou par l'entremise de leurs éditeurs) au PAES. Étant donné que le sondage est anonyme, les réponses seront saisies au moment de la réponse. L'importance de l'anonymat l'emporte sur cette limite.
Septième principe – Mesures de protection des renseignements personnels	La Fédération suivra les protocoles établis en vertu de ce principe.
Huitième principe – Transparence en matière de politiques et de procédures de gestion des renseignements personnels	La présente politique sera publiée sur le site Web de la Fédération et le sondage fournira un lien vers cette page Web. En outre, le sondage se termine par des instructions sur la manière de fournir des rétroactions et sur l'endroit où adresser les questions ou les préoccupations éventuelles.
Neuvième principe – Accès aux renseignements personnels	Le Sondage d'auto-identification volontaire dans le cadre du PAES ne recueillera pas les noms ou les coordonnées des répondant.e.s.
Dixième principe – Possibilité de porter plainte à l'égard du non-respect des principes	La Fédération suivra les protocoles établis en vertu de ce principe.